

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2022 à 18 heures, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu aux arrêtés numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020 et numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences :

Frédéric Broué	Hugo Berthelet
Chantal Gauthier	Nathalie Dion
Sylvain Marinier	Brigitte Voss
Marc Tassé	

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 a été déclaré au Québec par décret du gouvernement, lequel a été renouvelé par décrets et est toujours en vigueur.

Étant donné les arrêtés numéros 2020-029 en date du 26 avril 2020 et numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence, à laquelle tous les élus participent.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 18 h 24.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2022-02-37

2. Approbation et autorisation de signature - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Dotation du poste de directeur général

CONSIDÉRANT le souhait de la directrice générale de ne pas renouveler son contrat d'engagement à son échéance prévue au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts d'assurer un processus de dotation neutre étant donné l'importance organisationnelle du poste à combler;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de l'Union des municipalités du Québec afin de procéder au recrutement;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'octroyer à l'Union des municipalités du Québec un mandat pour la dotation du poste de directeur(trice) général(e) pour un montant maximum de 20 000 \$, plus les taxes, selon les termes et

Initiales	
Maire	Greffier

conditions mentionnés au mandat joint à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer le mandat ainsi que tout document pour donner effet à la présente;

2. de financer la dépense par une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-02-38

3. Octroi de contrat - Réaménagement du bureau d'accueil touristique - Appel d'offres GI-2021-042

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du bureau d'accueil touristique, communément nommé la Gare;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission ouverte le 20 décembre 2021 comme suit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé (taxes incluses)
Construction Monco inc.	68 557,38 \$	75 413,12 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une erreur de calcul sur le bordereau de soumission, augmentant le montant de 6 855,74 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur de l'approvisionnement et des technologies de l'information et de la directrice générale;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GI-100338, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'octroyer à la société Construction Monco inc., soumissionnaire conforme, un contrat pour le réaménagement du bureau d'accueil touristique pour un montant de 75 413,12 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2021-042, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Initiales	
Maire	Greffier

2022-02-39

4. Octroi de contrat gré à gré entre 25 000 \$ et 105 700 \$ - Services professionnels pour une étude géotechnique de diverses rues du secteur de la Polyvalente des Monts

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du *Règlement numéro 2019-M-276 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts*, la Ville peut conclure des contrats de gré à gré pour l'exécution de travaux, la fourniture de matériel, la fourniture de services techniques et professionnels ainsi que d'assurances, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, mais inférieure au seuil prévu par le décret;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection et au prolongement de diverses rues dans le secteur de la Polyvalente des Monts;

CONSIDÉRANT l'Annexe 4 du règlement remplie par le chef de division - génie;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GI-100336, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'octroyer à la société 9139-6903 Québec inc., faisant affaire sous le nom Dec Enviro inc., un contrat pour des services professionnels pour une étude géotechnique de diverses rues du secteur de la Polyvalente des Monts pour un montant maximal de 26 500 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions mentionnés au contrat de service joint à la présente pour en faire partie intégrante;
2. d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Dépôt et présentation du projet de règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et avis de motion (2022-M-330)

Le conseiller Marc Tassé dépose le projet de règlement numéro 2022-M-330 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, lequel est présenté, et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

6. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Initiales	
Maire	Greffier

7. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier